

N° CP *4e/66-06*  
Séance du *13* JUIL. 2006

**CONVENTION DE MISE EN ŒUVRE DU CONCOURS « 1 % RELANCE » SUR LE  
TERRITOIRE DU DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN**

La Commission Permanente du Conseil Général,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux  
compétences de la Commission Permanente,

VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Autorise le Président du Conseil Général à signer la convention de mise en œuvre du concours « 1 % Relance » en vue de permettre à l'Union Economique et Sociale pour le Logement de subventionner les bailleurs sociaux porteurs d'opérations PLUS (prêt locatif à usage social) et PLAI (prêt locatif aidé d'insertion) sur le territoire du Département du Haut-Rhin, jointe au rapport.

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet... *1. 8. JUIL. 2006*

Publication... *2. 1. JUIL. 2006*

Pour le Président du Conseil Général  
à la délégation



*Ludovic LIONS*

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté

.....voix contre

.....abstentions

REÇU A LA PRÉFECTURE  
18 JUIL. 2006